

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation ⇒

Lieu

Dates

Durée

(jour ou heures)

Coût

Pour une inscription en bureautique, merci de préciser la version souhaitée

Office 2007 2010 2013 2016 Autre (précisez)

Entreprise

Raison sociale

Adresse

Code Postal

Ville

Tel

Fax

email

Code NAF

N° Siret

Effectif

Nom du responsable de l'entreprise

Nom et fonction du responsable du (des) stagiaire(s)

Stagiaire(s)

Nom

Prénom

Fonction

Né(e) le

CPF

HTT*

STT*

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Mme M.

Formation dans le cadre du CPF, merci de préciser : HTT* Hors temps de travail / STT* Sur le temps de travail

Pour une inscription à titre individuel

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Tel.

E.mail.

Date de naissance

Formation dans le cadre du CPF HTT* STT*

Facturation

Au nom de l'entreprise

Oui Non

A un fonds de formation ou tout autre organisme payeur

Oui Non

Si oui, nom et adresse de cet organisme

Conditions Générales de Vente

Ouverture, report, annulation des stages

Tous les éléments d'information relatifs aux objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu du programme, qualité des intervenants, ainsi que les tarifs applicables, sont présentés dans la fiche technique du stage. Le démarrage effectif de l'action peut être reporté. Le service Formation prévient le client du risque de report ou d'annulation au minimum 8 jours avant le démarrage du stage.

Toute annulation d'inscription du fait l'entreprise doit être signalée, par lettre recommandée ou par fax à la CCI Saône-et-Loire, 3 place Gérard Genevès, CS 31110, 71010 Mâcon Cedex

Prix, Facturation, Règlement des stages

Tous les prix sont nets, la C.C.I. Saône et Loire est un établissement public exonéré de TVA (CGI art 261-4-4-a). Le service Formation adresse une convention à l'entreprise dès l'ouverture du stage, la facture à l'issue de la formation, celle-ci est payable à réception. Une attestation de participation est soit adressée en fin de stage, avec un exemplaire à remettre au stagiaire, soit remise au stagiaire directement.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Subrogation de paiement

En cas de subrogation de paiement conclue entre l'acheteur et son OPCA ou tout autre organisme, il revient à l'acheteur d'en informer le service formation de la CCI Saône-et-Loire. Le service formation de la CCI Saône-et-Loire transmettra directement les factures à l'OPCA ou tout autre organisme.

Le cas échéant, l'acheteur s'engage à payer au service formation de la CCI Saône-et-Loire, le complément entre le coût de la formation et le montant pris en charge par l'OPCA ou tout autre organisme.

En cas d'annulation

Toute annulation dans un délai inférieur à 48 heures implique la facturation de la totalité des sommes dues. Dans les dix jours précédant le début de la formation, le service formation se réserve le droit de retenir 30 % du montant des droits d'inscription. Plus de dix jours avant le début du stage, ou annulation par le service Formation, le versement déjà effectué vous sera intégralement restitué, ou pourra être reporté sur un autre stage.

Cours particuliers

L'annulation de séance doit être signalée au service formation au 03 85 42 36 45, au moins 48 heures à l'avance, sinon cette dernière sera facturée.

Conformément à la réglementation en vigueur, les frais de formation ne sont imputables sur le budget « formation professionnelle continue » qu'au prorata du temps de présence effectif (sauf en cas de force majeure justifiée, définition de ceux-ci disponible sur demande).

Conditions supplémentaires spécifiques aux inscriptions à titre individuel

Dans le cas d'une inscription à titre individuel, des arrhes représentant le quart des droits sont demandées à l'inscription et le solde du coût à l'entrée en stage. Selon l'article L 121-25 du code de la consommation, après avoir envoyé son bulletin d'inscription, le client dispose d'un délai de réflexion de 7 jours pendant lequel il peut annuler son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. Si l'inscription a lieu dans un délai inférieur à 7 jours avant le début de la formation, le délai de réflexion est réduit d'autant. Les arrhes versées à l'inscription sont alors remboursées au client. Si le client annule son inscription au démarrage du stage, les arrhes restent acquises à la CCI Saône-et-Loire. Le paiement échelonné est possible sur demande écrite, pour un montant supérieur à 300 €.

Litiges

Les différends éventuels résultant de la mise en œuvre de la commande seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Le service formation de la CCI Saône-et-Loire est concepteur et/ou diffuseur de formation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-et-Loire est un établissement public sous tutelle de l'État.

L'inscription au stage implique l'acceptation des dispositions ci-dessus.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des stagiaires et à la fourniture de statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux services administratifs de la Direction de la Formation Continue et de l'emploi Média Pôle, 1, avenue de Verdun, BP 60190, 71015 Chalon-sur-Saône cedex ou Espace Emploi Formation, 73 place Gérard Genevès, CS 31110, 71010 Mâcon Cedex

Fait à	le
Signature et cachet de l'entreprise	

Les deux pages du présent bulletin sont à retourner soit par courrier, par e-mail, ou par fax à Mâcon 03 85 21 53 45 ou Chalon-sur-Saône 03 85 42 36 37